

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt, le huit du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle du conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 05/04/2021

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; M. Yves MAHY ; M. Laurent GIAUFFRET

Autre présent : M. René COLLOMB

Absents excusés : Mme. Isabelle BALLAS ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Romuald BANSE ; Mme. Elodie Marion ; Maurice PETRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Marie Dominique CHEVRON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte-rendu du 11/03/2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

1. PROJETS COMMUNAUX EN COURS

♦ EGLISE

La société DELUERMOZ a effectué des prélèvements et ont pris contact avec le même Bureau d'études qui accompagnait l'architecte du patrimoine en charge du marché.

♦ POLE SPORTIF :

Une réunion avec OXYRIA a eu lieu pour la présentation des plans ainsi que les différents équipements et aires de jeux pour enfants, aire de pique-nique, parcours de santé, zone de stationnement, etc. Ce projet doit s'inscrire dans la continuité de l'école.

L'installation de toilettes sèches dans l'aire de jeux et pique-nique est à l'étude

Le bureau d'études a demandé un relevé topographique, le plan du nouveau quartier ainsi que le diagnostic amiante qui est à effectuer.

♦ NOUVEAU QUARTIER :

Le permis de construire n'a pas encore été réceptionné, il sera déposé autour du 15/04/2021.

Un projet de jardins partagés sera mis en place près du bâtiment de la SEMCODA.

Semaine du 26/04 : busage eaux pluviales jusqu'à l'étang

L'OPAC s'est engagé à prendre en charge le bâtiment de 270 m² destinés au projet de l'association Solidaire'Aidants, ils doivent trouver d'autres financements. L'association a présenté au Département du Rhône le coût de la structure, une partie est fiancée par les APL et PAH.

Le cout par personne intégrera le cout des auxiliaires de vie, soins, frais de structures. Le Département peut aider la structure comme il le fait pour un EHPAD.

2. EPORA : la convention qui a été signée coure jusqu'en février 2021. A la fin de cette date la commune doit racheter ces locaux. Le prix de vente est en attente.

3. **COMPETENCE MOBILITÉ DE LA CCMDL** : restitution de cette compétence par chaque commune du territoire à la CCMDL pour permettre le développement du transport.

4. **AMENDES DE POLICES** : des subventions sont possibles pour le projet sécurisation du centre du village notamment sur la route de Sainte Foy l'Argentière et la route de Bordeaux avec ses problèmes de stationnement. Un devis estimatif est à faire pour la mise en place d'un plateau surélevé au bas du village. Une étude sera nécessaire pour la suite de l'aménagement du centre du village.

5. **DELIBERATIONS :**

Objet des délibération votées
Demande de subvention BUHL 2021
Demande de subvention Ciné Mont du Lyonnais 2021
Modification des statuts de la CCMDL / prise de compétence mobilité
DGFIP : compte sans mouvement inscrit en Recette c 4582 « opération sous mandat »
Versement Aide financière au CCAS prévue au BP Communal 2021
Convention Eboo : AVEIZE/DUERNE/GREZIEU/LA CHAPELLE
Pole sportif : demande subvention Agence nationale du sport

6. **QUESTIONS DIVERSES**

ACCUEIL DE LOISIRS : 2 semaines sont prévues à DUERNE, les locaux de l'école, la cantine et le stade seront mis à disposition.

7. **POINT SUR LES COMMISSIONS**

- ♦ **Affaires scolaires** : Suite à la réunion avec l'OGEC, certaines réserves ne sont toujours pas levées, (escalier et portes endommagés). Il faut relancer les artisans pour ces malfaçons.
- ♦ **Bâtiments communaux** : la commission doit fixer une date pour définir les travaux à effectuer.
- ♦ **Ordures Ménagères / Déchets** : au 1^{er} septembre 2021 les déchets professionnels seront traités par une filière spécifique.
- ♦ **Fleurissement** : la commission doit choisir les massifs de fleurs en prenant en compte la restriction d'eau due à la sécheresse.

Dates à retenir :

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le **06/05/2021 à 20H30**
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

